



Le 20 juin 2025

PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Pierre Chabot, D. Fisc
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 2065
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : chabot.pierre.2@hydroquebec.com

OBJET : Demande visant l'adoption de l'annexe Québec de la norme FAC-011-4 en suivi de la décision D-2024-089 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4278-2024 – Notre dossier : LTG07894

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2025-061, le Coordonnateur dépose ce jour une version complète de la norme de fiabilité FAC-011-4 ainsi que son annexe Québec révisée, dans ses versions française et anglaise, comme pièces révisées **HQCF-5, documents 1 et 2**.

Le Coordonnateur produit également le contenu de ces documents en suivi des modifications, comme pièces révisées **HQCF-5, documents 1.1 et 2.1**.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Pierre Chabot

PIERRE CHABOT

PC/jl

p.j.